

COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU JEUDI 19 MARS 2009 A IVRY LE TEMPLE

Monsieur Jacques LECLERC souhaite la bienvenue aux Conseillers Communautaires et présente sa commune qui est située à la frontière du Vexin Thelle.

Monsieur le Président remercie le Conseil Municipal d'Ivry le Temple pour son accueil.

I – Election du secrétaire de séance

Monsieur Dominique TOSCANI est élu à l'unanimité secrétaire de séance.

II – Approbation du compte-rendu du conseil communautaire du 29 janvier 2009

Le compte-rendu du conseil communautaire du 29 janvier 2009 ne soulève aucune observation et est donc **adopté à l'unanimité**.

III – TEOM

Monsieur le Président propose de fixer le taux de la taxe d'enlèvement sur les ordures ménagères pour l'année 2009 à 14,04 % contre 13,27 % en 2008 pour les communes de Beaumont les Nonains, La Neuville Garnier, Valdampierre et Villotran et à 14,05 % contre 13,31% en 2008 pour les autres communes des Sablons.

Monsieur le Président rappelle que cette différence de taux sur le territoire des Sablons est due à une différence de niveau de service résultant des marchés qui avaient été conclus par la Communauté de Communes du Thelle-Bray. Ce zonage de perception de la TEOM sera supprimé en 2010.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, adopte à la majorité les taux de TEOM proposés par le Président. (Messieurs DU PLESSIS d'ARGENTRE et VASQUEZ ayant voté contre).

IV – Pays Vexin-Sablons-Thelle

Monsieur le Président informe les conseillers communautaires que le Préfet de région Picardie a par son arrêté du 4 février 2009 portant reconnaissance du périmètre du Pays Vexin – Sablons – Thelle défini le périmètre du Pays.

Afin de procéder à la création effective de ce Pays, il est désormais nécessaire de procéder à la dissolution du Syndicat Mixte d'Aménagement du Sud Ouest de l'Oise (SMASO) et à la création en parallèle du Syndicat Mixte du Pays du Vexin – Sablons – Thelle (SMPVST).

A cet effet, un projet de statuts avait été transmis avec la note de synthèse. Ce document avait été élaboré avec le Président de la Communauté de Communes du Pays de Thelle. Le Président du Vexin Thelle a remis en cause ce projet en refusant que le siège de ce syndicat soit basé dans les Sablons et en demandant une parité au niveau du nombre de délégués de chaque communauté. Le nombre de délégués serait désormais fixé à 9 par communauté et le siège établi à Neuilly en Thelle.

Monsieur LEBLANC estime que le choix de répartir le nombre de délégués en fonction de la population relevait du bon sens et ce d'autant plus que la contribution de chaque communauté au fonctionnement de ce syndicat mixte est fixée à 1,50 €uros par habitant.

Par ailleurs, il estime que la question centrale est le devenir du SCOT (schéma de cohérence territoriale). Le pays de Thelle dispose d'un SCOT récent tandis que celui de la CCS et la CC du Vexin Thelle doit être révisé. Le Président de la CC du Vexin Thelle a d'ores et déjà indiqué qu'il ne souhaitait pas réaliser un nouveau SCOT avec la CCS.

Monsieur GENTIL s'interroge sur l'intérêt de créer un pays si les collectivités qui le compose ne sont d'accord sur rien.

Monsieur VANHOUTTE estime que le SCOT doit être réalisé au niveau du pays.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de surseoir à statuer.

V – Musée de la Nacre

Monsieur le Président présente les projets d'avenants concernant les travaux d'extension du musée de la nacre et de la tabletterie :

- Sols et faïences : avenant de 4 999,83 €uros HT soit une augmentation de 13,73 %.
- Plomberie - sanitaires : avenant de 1 942,19 €uros HT soit une augmentation de 7,7 %.
- Génie civil – ventilation : avenant de 14 913,14 €uros HT soit une augmentation de 6,3 %

Monsieur le Président présente également les projets d'avenant concernant les travaux de restauration de l'église de La Neuville Garnier :

- Charpente : avenant de 16 221,50 €uros HT soit une augmentation de 25 %
- Menuiseries : avenant de 958,99 €uros HT soit une augmentation de 8,8 %

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, autorise à l'unanimité Monsieur le Président à signer ces avenants.

VI – Demandes de subventions

Monsieur le Président présente les dossiers de demande de subvention susceptibles d'être déposés auprès du Syndicat Mixte des Transports Collectifs de l'Oise :

- Extension de la plateforme multimodale de Méru : 50 % de 300 000 €uros HT soit 150 000 €uros.
- Mise en place d'une signalétique des points d'arrêt du Sablons Bus urbain : 40 % de 100 000 €uros HT soit 40 000 €uros.

- Extension des plages horaires (de 4h30 à 21h30) de fonctionnement du service Sablons Bus urbain à compter du 1^{er} septembre 2009 : 50 % du coût d'amélioration de ce service (58 500 €uros HT) soit 29 250 €uros.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, autorise à l'unanimité le Président à déposer ces dossiers.

VII – Tennis couvert Andeville

Monsieur le Président explique qu'il est nécessaire de l'autoriser à lancer une procédure adaptée pour la réalisation des travaux de construction d'un terrain de tennis couvert à Andeville.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, autorise à l'unanimité le Président à lancer cette procédure et à signer les marchés qui en découleront.

VIII – Opération façades

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, accorde à l'unanimité les subventions suivantes :

- M. DOYEN (Méru) : 4 646,48 €uros
- M. MAKIES (Méru) : 3 120,05 €uros
- M. GUILLOTTE (Méru) : 3 126,15 €uros
- M. ROELANDS (Méru) : 5 000,00 €uros
- M. MERCIER (Méru) : 4 084,96 €uros
- M. HERBAIN (Méru) : 5 000,00 €uros
- M. SOUSSAN (Méru) : 3 000,00 €uros
- SCI DALY (Méru) : 3 000,00 €uros
- M. JARRY (Fresneaux-Montchevreuil) : 644,87 €uros
- M. GIGOT (Hénonville) : 309,75 €uros (complément)
- M. GRYPONPREZ (Méru) : 1 164,72 €uros (complément)

IX – Questions diverses

- Demande de subvention de la Ville de Méru au titre du Contrat Régional d'Agglomération : Monsieur LEBLANC présente la programmation des opérations éligibles dans le cadre du CRA à savoir la création d'une maison de l'enfant, une opération programmée d'amélioration de l'habitat, la restauration de la maison à pans de bois, la requalification de la place du jeu de Paume, la restructuration du quartier Pasteur et les travaux et études préalables à la création d'un centre culturel.

Le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité la programmation de travaux établie par la ville de Méru.

- Modifications du Plan Local d'Urbanisme de Méru : Monsieur LEBLANC explique qu'il est nécessaire que le Conseil Communautaire donne son avis quant aux modifications apportées au projet de PLU suite à l'enquête publique. Ces modifications portent sur le périmètre de la ZAC MERESSAN et sur la modification du ratio de places de stationnement dans la zone AUza.

Le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité les modifications du Plan Local d'Urbanisme.

- Ancienne friche Norinco : Monsieur LEBLANC explique que l'OPAC de l'Oise a accepté le programme fixé par l'Agence Nationale de Rénovation Urbaine qui implique la construction de 104 logements sociaux et de 52 logements de type PLS. Le reste des logements construits sera en accession à la propriété. Toutefois, l'OPAC ne veut pas porter financièrement cette opération. Un opérateur privé devra donc réaliser l'opération et ensuite céder les logements sociaux à l'OPAC. La construction de ce nouveau quartier devra être achevée pour le 31 décembre 2013. Les terrains d'assise de cette opération sont l'ancienne friche Norinco, propriété de la CCS et les sites Force 5 et Generali. Monsieur LEBLANC souhaite donc que le Conseil Communautaire se prononce sur la cession de ces terrains.

Monsieur le Président propose que la CCS lance une consultation aux fins d'aliéner ses terrains afin d'y réaliser un aménagement urbain de grande qualité environnementale et architecturale constitué de logements, d'activités et d'équipements publics.

Le Conseil Communautaire autorise à l'unanimité Monsieur le Président à lancer cette consultation.

- Friche industrielle à Ivry le Temple : Monsieur TANKERE explique qu'il convient de transmettre au Président du tribunal de commerce de Beauvais une proposition de rachat d'une parcelle d'environ 9 000 m² sur laquelle est implanté un bâtiment de 2 600 m² de stockage et de 400 m² de bureau. Le liquidateur a expertisé cette propriété et l'a estimée à 250 000 €uros. L'estimation des domaines est fixée à 150 000 €uros. L'offre de la CCS serait donc de 150 000 €uros.

Monsieur TOSCANI s'interroge sur l'objectif d'une telle acquisition. Monsieur TANKERE explique que ces terrains seraient ensuite revendus.

Monsieur DU PLESSIS d'ARGENTRE demande la raison pour laquelle l'acquéreur potentiel n'achète pas directement cette propriété. Monsieur TANKERE précise qu'il s'agit d'une stratégie de développement industriel.

Le Conseil Communautaire autorise à l'unanimité Monsieur le Président à transmettre au Président du tribunal de commerce une proposition d'acquisition à hauteur de 150 000 €uros.

- Tarifs du musée de la nacre et de la tabletterie : Madame LEGRAND explique que compte tenu du retard dans l'exécution des travaux d'extension du musée de la nacre et de la tabletterie, il est souhaitable de repousser l'augmentation des tarifs. Les nouveaux tarifs seraient applicables à compter de l'ouverture de l'extension.

Le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité le report de la mise en place des nouveaux tarifs du musée.

- Délégations au Président : Madame LEGRAND explique qu'en vertu de l'article 10 de la loi du 17 février 2009 pour l'accélération des programmes de construction et d'investissement publics et privés, il est désormais possible de déléguer au Président le pouvoir de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants dans la limite des crédits inscrits au budget.

Le Conseil Communautaire accorde à l'unanimité cette nouvelle délégation au Président.

- Personnel : Monsieur le Président propose la création d'un emploi d'adjoint administratif 1^{ère} classe à temps complet et d'un emploi d'agent du patrimoine 1^{ère} classe à temps non complet (17h30/semaine).

Le Conseil Communautaire autorise à l'unanimité Monsieur le Président à procéder à la création de ces deux postes.

- Syndicat du Ru du Mesnil : Monsieur le Président explique qu'il est nécessaire de désigner les délégués communautaires qui siégeront au sein de ce syndicat. Il rappelle que la CCS ainsi que les communes de Beaumont les Nonains, La Neuville Garnier, Valdampierre et Villotran avaient sollicité leur retrait en 2006 mais que cette procédure n'avait pas été menée à son terme par ce syndicat. Il convient donc d'élire 12 délégués titulaires et 12 suppléants et de solliciter de nouveau le retrait de la CCS de ce syndicat.

Sont élus à l'unanimité délégués titulaires : GOUSPY Christian, PIGNARD Patrick, GENTIL Jean-Claude, PERNES GRIMAUD Philippe, ROELANTS Gisèle, MATHIEU Marc, MASURIER François, BEAUVISAGE Valéry, LOPEZ Nicole, PINARD Patrick, LOGEAY Philippe et MAHEU Brigitte.

Sont élus à l'unanimité délégués suppléants : LETELLIER Alain, LEBLANC Yves, LECLERC Jacques, DE MORO Philippe, LENFANT Pierre, DUMAST Ludovic, BARBIER Nicolas, PELLERIN Alain, BILLIET André, VANHOUTTE Denis, NEVEU Christian et LAGNY Jean-Pierre.

Le Conseil Communautaire demande à l'unanimité le retrait de la Communauté de Communes des Sablons du Syndicat du Ru du Mesnil.

- Souscription pour les concerts organisés dans le cadre du festival du Vexin à Neuville Bosc et Villeneuve les Sablons : Madame LEGRAND rappelle que la CCS a acheté des places pour chacun de ces concerts. Elle propose de lancer une souscription pour la revente de ces places au prix de 10 €uros et invite les élus intéressés à se manifester.
- Monsieur le Président souhaite que soit respectée une minute de silence en hommage à Madame DE LUBERSAC qui fut Vice-présidente du District des Sablons, Présidente de l'Instance Cantonale et dirigeante de l'OPHS.